

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement français ne s'était point encore expliqué publiquement sur le point fondamental de la question Moldo-Valaque, celui qui touche au maintien de la séparation ou à la réunion des deux Principautés. Aujourd'hui, le *Moniteur* publie un article qui ne laisse plus aucun doute sur les intentions dans lesquelles se trouve le gouvernement français de persister dans le sentiment qu'il avait déjà manifesté au sein du Congrès de Paris, et qui est entièrement favorable à l'idée de la réunion.

Voici cet article :

« Le gouvernement de l'Empereur a toujours été inspiré par une double pensée dans les affaires d'Orient : s'il a entendu, dans un intérêt général de politique à la fois française et européenne, assurer l'indépendance et le maintien de l'empire ottoman, une de ses non moins constantes préoccupations a été de voir s'améliorer le sort des populations chrétiennes qui relèvent de la souveraineté ou de la suzeraineté du Sultan. Il regarde comme un des résultats les plus heureux de sa politique et des efforts de ses armes, d'avoir contribué à relever la condition de ces nombreuses populations en leur faisant obtenir l'égalité des droits et les avantages de la liberté religieuse.

« Le gouvernement de l'Empereur était d'autant plus porté à tenir cette conduite, qu'il avait la conviction de servir à la fois la cause de l'humanité et de la civilisation, et de seconder les dispositions éclairées et bienveillantes du gouvernement ottoman.

« Parmi ces populations chrétiennes, celles de Serbie, de Valachie et de Moldavie étaient dans une position particulière. En possession d'institutions propres, elles jouissaient de franchises et de privilèges anciens ; il ne s'agissait donc que de leur assurer le maintien de ces avantages, en les plaçant sous la garantie du droit européen, et d'y puiser de nouveaux éléments d'ordre et de prospérité pour le pays. C'est en se mettant à ce point de vue que le Congrès de Paris a décidé que les Principautés

moldo-valaques seraient appelées à nommer deux assemblées, ou divans *ad hoc*, ayant pour mandat spécial d'exprimer les vœux de ces provinces et d'indiquer les modifications qu'il conviendrait d'introduire dans leur organisation.

« Au premier rang de ces modifications éventuelles, figure sans doute celle qui consisterait à réunir sous une seule et même administration la Moldavie et la Valachie. Le gouvernement de l'Empereur a saisi l'occasion naturelle que lui offrait le Congrès de Paris pour se prononcer formellement en faveur de cette combinaison.

« Déjà, dans les conférences de Vienne, le plénipotentiaire de France avait exposé que la réunion était la combinaison la plus propre à assurer à la Moldavie et à la Valachie la force et la consistance nécessaires pour devenir de ce côté une barrière utile à l'indépendance du territoire ottoman. Le gouvernement de l'Empereur avait donc, dès le début, nettement exprimé sa manière de voir sur cette importante question. Il n'a pas cessé de la professer, et l'échange de communications qui a eu lieu dernièrement entre lui et les cabinets qui pensent différemment, à l'occasion des mesures à prendre à Constantinople pour la convocation des divans, n'a fait qu'affermir ses convictions. Il ne désespère pas de les voir prévaloir dans les conseils des puissances, car il lui paraît difficile que celle de toutes qui est la plus directement intéressée dans la question ne reconnaisse pas, quand le jour d'une délibération approfondie sera venu, que l'union des Principautés, qui serait pour elle un gage nouveau de sécurité et d'indépendance extérieure, et pour les populations un élément fécond de prospérité, n'a rien qui ne soit complètement d'accord avec les droits de suzeraineté actuellement exercés par la Sublime-Porte à l'égard des provinces danubiennes. »

On écrit de Berlin, le 1^{er} février, au *Mercur de Souabe* :

« Les négociations de notre gouvernement avec la France, sur l'affaire de Neuchâtel, ne sont plus aussi actives qu'auparavant, sans cependant être interrompues. Les vues paraissent être assez diver-

gentes. Au sein même de notre cabinet, on ne semble pas être complètement fixé sur les demandes auxquelles on tiendra finalement. Il paraît certain, néanmoins, qu'on ne veut pas renoncer purement et simplement à Neuchâtel ; on abandonnerait bien le protectorat des fondations ; mais on ne consentirait, en aucun cas, à effacer des armes de la couronne de Prusse la partie qui rappelle la possession de Neuchâtel. »

La *Gazette de la Bourse*, de Berlin, du 2 février, donne les détails suivants sur une note récente qui aurait été adressée par le prince Gortschakoff au cabinet anglais :

« Cette note, qui a été remise la semaine dernière à Londres et communiquée aux cours amies, déclare que la Russie appuierait la demande de l'Angleterre concernant l'évacuation de Hérat, mais qu'elle ne peut approuver les autres demandes qui auraient pour conséquence l'affaiblissement et l'humiliation de la Perse et qu'elle ne permettrait, sous aucune condition, que l'Angleterre en obtienne l'accomplissement par la force. »

On écrit de Saint-Petersbourg, le 27 janvier, à l'agence Havas :

« Notre cabinet s'occupe activement de l'affaire de Naples. On assure que les nouvelles arrivées de ce pays ne sont nullement favorables. En conséquence, M. de Kakoschine a reçu l'ordre d'appeler encore une fois l'attention de Sa Majesté sur les suites qui pourraient résulter de sa persistance dans le système politique actuel, vis-à-vis de l'opinion générale et contrairement aux vœux formels exprimés par les Puissances occidentales. On sait que la Russie exerce une certaine influence à Naples, et qu'elle s'en est toujours servie dans l'intérêt de l'ordre et de la paix. On peut donc espérer que le gouvernement de Naples écoutera ses conseils. Mais, en même temps, le comte Chreptowitz a reçu l'ordre de faire à Londres de nouvelles représentations sur l'affaire de Naples, dans l'esprit de la circulaire du prince Gortschakoff, du 2 décembre. On avait appris ici que l'Angleterre était sur le point d'envoyer de nouveaux bâtiments dans la baie

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)
XIII.

Tandis que ces événements se passaient à Montbrun, l'intérieur d'un bois situé au pied des montagnes, à une certaine distance du château, présentait une scène bruyante et animée.

Le lieu où nous transportons le lecteur était une vaste clairière fortifiée par des abattis d'arbres et des palissades grossières. La nuit était déjà avancée ; cependant on voyait, à la lumière de deux ou trois feux qui jetaient leurs reflets jusqu'à la cime des vieux châtaigniers, une cinquantaine de tentes et de huttes en branchages disposées irrégulièrement autour de l'enceinte. Une tente plus élégante que les autres et surmontée d'une banderole, s'élevait au centre ; elle était destinée au chef du campement.

Dans l'espace laissé vide autour de ce pavillon, une foule d'hommes s'occupaient tumultueusement de divers travaux. Dans l'ombre, sous de simples abris de feuillages, plusieurs files de chevaux étaient attachées aux pailis. Les nobles animaux poussaient par intervalles de sourds hennissements en dressant la tête, comme s'ils eussent voulu reprocher à leurs maîtres cette agitation et ce fracas à l'heure consacrée d'ordinaire au repos.

Les maîtres eux-mêmes, quoiqu'ils parussent agir

dans un but commun, différaient entre eux de mœurs et d'origine comme ils différaient de costumes. Les uns avaient des *colobes* et des *tabards* (espèces de chemises sans manches et de manteaux courts), les autres des jaquettes d'archer ou des cottes de mailles appelées *brigandines*, d'où est venu le nom de brigands ; d'autres enfin des armures complètes de fer et d'acier. En revanche, les figures rébarbatives de ces gens présentaient presque toutes la même expression : celle du courage féroce, de l'insouciance brutale.

Ils étaient partagés en divers groupes, et chacun avait ses occupations particulières. On en voyait d'occupés à tailler à coups de hache de longues pièces de bois pour construire des échelles, ou des machines de guerre aujourd'hui inconnues. D'autres, retirant du brasier des masses de métal rougi, forgeaient sur une enclume portative des fers de lance et de flèche. Là un archer habile changeait la corde de son arc, l'ancienne n'ayant plus la rondeur nécessaire à la justesse du tir ; plus loin, des hommes d'armes, assis devant leurs tentes, fourbisaient leurs casques, aiguisaient leurs bonnes épées. D'autres enfin, et c'étaient les plus nombreux, réunissaient, au moyen de rameaux flexibles, les branchages dont le sol était jonché, de manière à en former de légers fagots, ou fascines, alors employés dans les sièges pour combler les fossés.

Les marteaux retombant sur les enclumes et sur les armures, le retentissement des haches sur les solives, le

grincement des limes, les cris des travailleurs, la crépitation des feux du bivouac, produisaient un vacarme assourdissant, répercuté et amplifié encore par l'écho de la forêt. Au milieu de ce tumulte, on s'appelait, on s'injurait dans presque toutes les langues connues : le gascon, le provençal, l'anglais, le français, l'allemand, se faisaient entendre à la fois ; chacun des pays auxquels appartenait ces divers idiomes, avait son représentant dans cette troupe bizarre et terrible.

Un jeune homme de bonne mine semblait être le chef de l'association ; il allait d'un groupe à l'autre, distribuant des ordres ou des encouragements aux travailleurs. Souvent il avait peine à se faire comprendre à cause de la différence de langage ; mais alors un signe énergique ou même un coup de l'épée qu'il tenait à la main par forme de contenance, aidait parfaitement l'intelligence de l'inférieur. Ce jeune homme était le capitaine Henry Bonne-Lance, que nous connaissons déjà. Ces gens affairés étaient ses soldats ; ils faisaient leurs préparatifs pour assiéger Montbrun le lendemain.

Tandis que le centre du camp était le théâtre de cette scène animée, deux routiers portant le bassinnet, la cotte de mailles et l'épée des hommes d'armes, s'étaient retirés à l'écart derrière un massif de feuillage. Là, assis sur une mousse épaisse en guise de tapis, ils jouissaient d'une sorte de solitude, et ils pouvaient causer sans être trop assourdis par les bruits discordants des travailleurs. De ces deux hommes, l'un parlait continuellement, tout en

de Naples, outre la frégate qui s'y trouve déjà. Notre gouvernement ne pouvait voir dans cette démarche qu'une démonstration fort dangereuse dans les circonstances actuelles, et son intervention à Londres a eu pour but de l'empêcher. On assure qu'en effet une escadre faisant partie de la flotte réunie à Malte et qui devait se rendre à Naples, a reçu contre-ordre. »

La *Gazette de la Bourse*, de Vienne, du 31 janvier, contient, sur les affaires du royaume de Naples, le paragraphe suivant :

« Les dernières dépêches de notre ambassadeur à Naples présentent la situation de ce pays sous les couleurs les plus sombres et laissent percevoir clairement la crainte d'une prochaine explosion. On dit que, dans cette circonstance, l'Angleterre est sur le point d'envoyer une partie de sa flotte de Malte à Naples, et qu'elle n'en a été jusqu'ici retenue que par les représentations de la France et les déclarations positives de la Russie. Le cabinet anglais, pour amener un changement de situation, s'est adressé au cabinet de Vienne, pour qu'il agisse encore une fois sur le roi de Naples et le détermine à régler les réformes demandées par les Puissances occidentales. Or, notre cabinet a été chargé tout récemment d'une mission toute contraire de la part du roi des Deux-Siciles, qui l'a prié de faire savoir aux Puissances occidentales que les derniers événements lui permettraient moins que jamais d'entrer dans la voie des réformes intérieures. Il sera donc difficile à notre gouvernement de répondre aux désirs du cabinet anglais. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, jeudi 5 février. — La feuille ministérielle, *Zeit*, doute de la nouvelle du *Bund*, relativement à une réunion prochaine des conférences sur l'affaire de Neuchâtel à Paris. Elle déclare qu'aucune négociation n'a encore eu lieu entre la Prusse et la Suisse. — Havas.

Marseille 4 février. — Le courrier de Constantinople, du 22, est toujours en retard, mais on a reçu celui du 26.

La *Presse d'Orient* annonce que la commission des Principautés a été reçue le 25 par le Sultan. La Porte prépare une amnistie pour tous les émigrés moldo-valaques.

Un décret impérial approuve les bases du projet de banque de la compagnie anglaise.

La prise de Buchire a été connue à Teheran le 4 janvier. La Perse ne se montrait pas découragée.

La *Gazette de Teheran* publie un nouveau document au sujet du différend et fait ressortir l'injustice des procédés de l'Angleterre, déclarant la guerre pendant les négociations ouvertes à Constantinople. Le manifeste se termine en annonçant l'envoi d'une armée pour empêcher les progrès de l'expédition anglaise. Les bruits d'arrangement étaient considérés comme faux. — Havas.

Marseille, 4 février. — Des lettres de Teheran, du 4 janvier, annoncent qu'après la prise de Buchire, le Shah a fait publier la déclaration de guerre à l'Angleterre. Il a en même temps envoyé des renforts dans le sud. De leur côté, les Anglais ont envoyé prendre des renforts à Bombay et ils attendaient les Arabes de Mascate.

polissant sur ses genoux avec du sable fin, une cuirasse évidemment trop large pour lui. L'autre ne travaillait pas; le coude appuyé sur sa main, il semblait plongé dans de lugubres méditations.

Celui-ci était âgé de cinquante ans environ, mais ses membres endurcis depuis longtemps aux fatigues d'une vie errante n'avaient rien perdu encore de leur vigueur. Sa taille était haute, ses yeux bleus brillaient parfois d'un éclat sinistre; néanmoins ses mouvements avaient quelque chose de lourd et d'empesé, peut-être parce qu'il quittait rarement son armure. Sa parole était lente, grave, presque solennelle. Ce routier, Flamand d'origine, s'appelait Godefroy, mais il avait reçu de ses camarades le surnom de *Sermonneur*, à cause de son emphase magistrale à dire les choses les plus simples. Du reste, il avait une grande expérience dans tout ce qui concernait la vie nomade de ses pareils. Il pouvait fournir les détails les plus précis sur les lieux que l'on devait traverser, sur la force des châteaux que l'on allait attaquer, sur le caractère et l'histoire des capitaines alors en renom. C'était le Nestor de la compagnie; on le respectait pour son expérience et ses bons conseils comme pour sa froide et terrible intrépidité dans le combat.

Son camarade, au contraire, était un jeune homme de vingt-cinq ans, vif, bavard, menteur, plus disposé à se servir de sa langue que de son épée. Né dans les provinces méridionales de la France, il en avait gardé l'accent fortement prononcé. Parmi les routiers, on le

Les fortifications de Buchire ont été relevées, et les Anglais se préparaient à remonter la rivière Taab, pour attaquer la ville de Mohamora, qui domine les provinces Tars et Chiray.

Le *Journal de Constantinople* dit que la Russie a envoyé au Shah des subsides importants.

On apprend de Naples que la convention avec Buenos-Ayres, relative aux prisonniers politiques, a été promulguée.

On mande de Rome que les travaux des chemins de fer sont poussés avec activité. — Havas.

EXTÉRIEUR.

DEUX-SICILES. — Il est question, depuis quelque temps, d'une convention passée entre le gouvernement du roi de Naples et M. de Buschenthal, accrédité auprès de ce gouvernement en qualité de ministre de la confédération argentine, en vue d'autoriser les détenus politiques du royaume des Deux-Siciles à émigrer comme colons dans cette république. Cette convention a été signée à Naples, le 13 du mois dernier, après de longues et difficiles négociations.

Le texte de cette transaction pose pour condition principale le consentement préalable des émigrants, qui ne peuvent avoir été condamnés que pour des délits politiques, — et dont l'émigration serait envisagée par notre gouvernement comme une commutation de peine. — Les frais de voyage seront à la charge du roi, qui ferait remettre à chaque émigrant la somme de 250 piastres (environ 1,300 fr.), que la confédération argentine s'engage à restituer, dans l'espace de trois ans, en la prélevant, par la suite, sur les colons.

De son côté, la république argentine pourvoira aux frais d'installation; elle s'engage également à fournir à chaque colon une quantité déterminée d'arpents de terre, avec des bestiaux et tout le nécessaire. Les nouveaux colons jouiront des droits civils et de la protection de leur nouvelle patrie. Ils seront soumis aux lois qui régissent la république, mais auront néanmoins le droit, pendant cinq ans, de réclamer l'application à leur égard des lois civiles et criminelles en vigueur dans le royaume des Deux-Siciles. En revanche, la rentrée de ces émigrants dans le royaume les ferait retomber sous le poids de la condamnation prononcée contre eux. Chaque émigrant appartenant à un art ou à un métier quelconque sera libre de l'exercer dans la colonie ou ailleurs sur le territoire de la confédération. En outre, le gouvernement argentin s'oblige à construire à ses frais dans la colonie napolitaine une église du culte catholique romain, et à y entretenir des prêtres, ainsi qu'une école, des médecins et des pharmaciens.

Le gouvernement napolitain a déjà envoyé, dit-on, dans toutes les prisons d'Etat, ainsi que dans les îles pénitentiaires, des extraits de cette convention en invitant les détenus politiques qui voudraient en profiter à faire connaître leur avis.

(Constitutionnel.)

ETATS-UNIS. — Par le steamer *Asia*, arrivé lundi à Liverpool, nous avons des nouvelles de New-York jusqu'au 20 janvier. Le congrès n'avait voté que des bills d'importance secondaire.

connaissait sous le nom de Petit-Basque. Petit-Basque donc, à cause de son caractère malin et querelleur était assez sujet à exciter la colère de ses compagnons, en général peu endurants; mais, semblable au conscrit de nos jours qui paie à boire à un vétéran pour avoir un protecteur dans sa chambrée, il avait cherché à se concilier l'affection du Sermonneur, et il y était parvenu. En retour de l'appui qu'il recevait, il rendait à Godefroy une foule de petits services d'ami, comme de seller son cheval ou d'élever sa tente; c'était la cuirasse de Godefroy qu'il fourbissait en ce moment avec tant de soin. Mais son plus grand mérite aux yeux du Flamand était de l'écouter d'un air d'attention, ou de le questionner pour lui donner l'occasion de conter. Le méchant Gascon, il est vrai, se moquait parfois de son ami, et riait sous cape de ses histoires sempiternelles, mais le Sermonneur, dans sa simplicité d'esprit, ne s'en doutait pas, et prenait au sérieux des signes de déférence équivoque.

— Voyons, camarade, demandait Petit-Basque en continuant sa besogne, penses-tu que cette fois nous ayons Montbrun? Moi, je n'en doute pas... Cap de Diou! quand nous tiendrons le manoir, nous pourrons boire et manger tous les jours, dormir sous un toit, et coucher dans un lit comme des créatures humaines... Nous mènerons là-bas une vie de chanoine! — Le château n'est pas pris encore, répondit le Flamand d'un ton sentencieux; avant que nous en soyons maîtres, plus d'un de nous sera tombé mort dans le fossé... D'ailleurs,

On s'était encore occupé de la construction d'un chemin de fer et d'une ligne télégraphique au Pacifique, ainsi que de la révision du tarif des douanes; mais on était malheureusement loin d'en venir au vote sur ces questions importantes.

Le sénat a demandé que le ministre des finances lui fournît un aperçu des revenus du gouvernement en prenant pour base la réduction des droits d'entrée d'un tiers, d'un quart ou d'un cinquième; ces aperçus sont demandés en vue d'une prochaine discussion d'un tarif.

La chambre a adopté à la presque unanimité une résolution autorisant son comité d'enquête sur la corruption de quelques-uns de ses membres à faire comparaître devant lui les témoins dont il croirait les témoignages nécessaires; elle a également autorisé l'arrestation du colonel Chester, correspondant de *l'Inquirer*, de Philadelphie, afin qu'il témoigne devant le comité des faits qui sont à sa connaissance. Plusieurs témoins ont été entendus déjà; rien d'important n'a encore transpiré dans le public, mais on assure qu'on peut s'attendre à des révélations très-curieuses. (Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

On lit dans *l'Espérance*, de Nantes, du 3 février: « Ce matin, un crime est venu jeter l'épouvante et l'émoi dans le quartier de la Casserie.

Un jeune homme nommé Jules Mény, âgé de 28 à 30 ans, natif d'Ille-et-Vilaine, commis chez M. P., a tiré un coup de pistolet, presque à bout portant, à la tête de sa sœur, et lui a fracassé la joue droite et la mâchoire.

Cette jeune personne, âgée de 22 à 24 ans, tenait une boutique d'épicerie dans la petite rue de Casserie, et le jeune homme était, dit-on, associé dans le commerce de sa sœur, chez laquelle il logeait. On nous rapporte que, depuis quelques jours, ils avaient entre eux des discussions assez vives.

Ce matin, vers 9 heures, un coup de feu, parti de la boutique, a appelé l'attention des passants et des voisins; la jeune fille est tombée baignée dans son sang sur le seuil même de la porte. On s'est empressé de lui prodiguer les premiers soins et de prévenir la police, qui est arrivée immédiatement.

Comme la victime ne pouvait plus parler, on lui a dit d'écrire le nom de son assassin; elle a écrit: *C'est Jules, mon frère.*

Pendant le premier moment de stupeur, le jeune homme avait pu s'échapper et prendre un omnibus se dirigeant vers les Ponts; les sergents de ville se sont mis à sa poursuite et l'ont rejoint sur la route de Clisson, où il a été arrêté et ramené chez le Commissaire du 3^e arrondissement. Il semble insouciant et ne montre aucun repentir de son crime.

Après un premier interrogatoire, il a été écroué à la prison.

La blessure de la jeune fille est très-grave. M. Boucher de la Villejossy, docteur-médecin, appelé pour lui donner les premiers soins, croit cependant qu'elle peut n'être pas mortelle; mais toute la mâchoire droite est fracassée et offre une plaie horrible.

Pendant toute la journée, la foule a stationné

souviens-toi bien de mes paroles, jeune homme, et fais-en ton profit: l'abri le plus sûr pour des routiers comme nous est le chaperon vert d'une forêt... Les plafonds d'une salle de festins peuvent toujours crouler sur nos têtes; le feuillage de ces beaux chênes n'est pas dangereux pour nos fronts couverts d'acier... Une forteresse attire l'ennemi aussi sûrement que le blé mûr attire la faucille!

Ce paradoxe ne parut pas tout-à-fait du goût de Petit-Basque.

— Je jurerais, s'écria-t-il, que tu préfères aussi le fruit de ces chênes à un quartier de venaison, et une gorgée d'eau de fontaine à un flacon de vin de Jurançon... tu prends les choses à rebours, camarade! Quant à moi, je ne suis pas si fou... j'aime bon gîte et bonne table; un morceau de lard sur mon pain, une goutte de vin ou d'hydromel pour l'arroser... Le bon ange qui m'enverrait en ce moment un pareil régal, continua-t-il en levant les yeux au ciel par plaisanterie, serait à tout jamais mon saint patron!

Godefroy, posant sa main sur le bras du jeune homme, lui dit avec un accent plus solennel que de coutume:

— Ne blasphème pas, ami, et n'allie point les pensées grossières de ce monde avec les pensées du ciel... toi ou moi, tous deux peut-être, nous pouvons mourir à l'assaut de demain!...

Petit-Basque cessa de fourbir la cuirasse, et regarda son camarade en comprimant une envie de rire. Mais à

devant le petit magasin, fermé par les soins de la police, et s'informait des détails de ce crime. »

— On écrit de Lisbonne, le 23 janvier :
« Le roi don Pedro V, ayant exprimé le désir d'assister aux exercices à feu et au tir à boulets que devait exécuter le vaisseau français *Austerlitz*, le 19 de ce mois, à midi, S. M. T. F. s'est rendue à bord de ce vaisseau, où se trouvaient réunis les membres du corps diplomatique, accompagnée de S. A. R. le duc d'Oporto, de son ministre de la marine et des personnages de sa suite. Après la revue de l'équipage, S. M. visita toutes les parties du navire dans leurs moindres détails, s'arrêtant principalement à celles qui présentaient des installations nouvelles, et observant avec un très-grand intérêt tout ce qui se rapportait au service de l'artillerie. Les exercices et manœuvres ont ensuite commencé : d'abord le *branle-bas général de combat*, suivi de l'exercice à blanc du canon, puis l'exercice à feu et un abordage simulé. S. M. ayant désiré diriger elle-même le tir, elle le fit avec un grand succès, car sur trois boulets envoyés d'après le pointage de S. M., deux ont atteint le but.

» Après le dîner que le roi avait bien voulu accepter, et avant de partir, S. M. daigna exprimer en termes très-flatteurs à M. le commandant Pénaud la satisfaction qu'elle avait éprouvée en assistant à ces exercices.

» Bien que le soleil fût déjà depuis quelques instants au-dessous de l'horizon, lorsque le roi quitta *Austerlitz*, les mêmes honneurs qu'à son arrivée lui furent rendus. Seulement, quand S. M. se trouva à distance, le salut royal eut lieu de la volée de toute l'artillerie du vaisseau. Avant d'atteindre le bâtiment à vapeur de sa marine royale sur lequel elle se rendait, S. M. a pu jouir du spectacle d'un simulacre d'attaque d'un navire par toutes les embarcations du vaisseau armées en guerre, qui se trouvaient placées à quelque distance.

» Aucun accident n'est venu attrister cette charmante fête, dont M. le commandant Pénaud a fait dignement les honneurs. » (*Moniteur.*)

— Le déboisement des montagnes a été considéré comme l'une des causes ayant pu contribuer aux malheureuses inondations de l'année 1856. L'administration semble se préoccuper de cette question. On écrit, en effet, d'une commune des environs de Trévoux au *Journal de Mâcon*, que des cultivateurs qui avaient acheté quelques terrains plantés de bois n'ont pas pu obtenir l'autorisation de transformer ce terrain en vigne, l'administration s'étant opposée au défrichement, pensant sans doute que les vignes dans des terrains accidentés n'offraient pas, pour soutenir les terres, la même résistance que présentent les racines des arbres et même des bois-broussailles. On ne saurait trop applaudir à une pareille mesure dictée par la prudence; car, quoique la question de déboisement ne soit pas encore parfaitement étudiée au point de vue de son influence sur les inondations, il est bon, jusqu'à nouvel ordre, de ne pas trop se hâter.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie la nomination de M^r Guibert,

la clarté douteuse des feux du bivouac, il remarqua sur les traits du Sermonneur une expression étrange qui lui imposa.

— Mourir ! qui pense à cela ? dit-il d'un air d'insouciance. Cap de Diou ! ami, Sermonneur, je m'étonne qu'avec de pareilles pensées tu sois devenu un si dur homme de guerre !

Le Flamand ne répondit pas d'abord.

— Je ne me reconnais plus, dit-il enfin d'une voix sombre; je n'ai jamais éprouvé ce que j'éprouve ce soir... Depuis trente ans je fais la guerre: j'ai servi l'Anglais, le Français, le Breton, le Navarrois, l'Espagnol; j'ai aidé à prendre une foule de châteaux, à forcer maintes villes... je me suis trouvé à bien des baïlles, où je n'épargnais pas ma vie; je me suis vu entouré de chevaliers, d'hommes d'armes égorgés et sanglants; je me suis vu percé de blessures qui semblaient mortelles, et le sang coulait comme de l'eau sur mon armure, mais jamais l'idée de la mort ne m'est venue comme aujourd'hui... Au camp du roi Edouard, quand les Anglais étaient, la veille d'une bataille, dans l'état où je suis ce soir, on disait qu'ils étaient *fays*; ils mouraient toujours le lendemain !... voilà pourquoi, jeune homme, je te défends de blasphémer en ma présence.

Le Petit-Basque voulut essayer quelque plaisanterie pour distraire son compagnon, mais il ne l'osa pas; il reprit sa besogne, et tous deux gardèrent un instant de silence. (*La suite au prochain numéro.*)

évêque de Viviers, à l'archevêché de Tours;

La nomination de M^r Desprez, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), à l'évêché de Limoges.

On lit dans le *Moniteur* :

« De nombreuses réclamations ont été adressées au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à raison de la date trop rapprochée de l'exposition agricole universelle, date nécessitée par l'exhibition des beaux-arts, et à raison du peu d'intervalle qui la séparerait du concours de 1856. Le gouvernement, reconnaissant la justesse de ces plaintes, a décidé que l'exposition agricole universelle, qui devait s'ouvrir le 1^{er} juin prochain, n'aurait pas lieu cette année.

L'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale de Paris, dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 29 janvier, a proclamé dans les termes les plus flatteurs, le nom d'un homme qui appartient par alliance à notre pays, M. Bachmann, facteur de pianos, à qui elle a accordé un rappel de médaille de première classe.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de janvier 1857, font connaître que le maximum de température, s'est fait remarquer le 3, le thermomètre centigrade étant monté à 11 degrés 4 dixièmes au-dessus de zéro; le plus grand froid s'est fait sentir le 31, le thermomètre étant descendu à 5 dixièmes de degré au-dessous de zéro, c'est-à-dire au-dessous du point où la glace commence à fondre; la température moyenne du mois est + 4 degrés 627.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 18, étant monté à 769 millimètres 9 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 730 millimètres 3 dixièmes, a été observé le 12; et sa hauteur moyenne est 750 millimètres 10.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 11 fois, nuageux 35 et couvert 40; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 4 jours de beau temps, il y a eu 17 jours de pluie, qui ont donné 62 millimètres 1 dixième d'eau ou 62 litres 1 décilitre par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 10 fois, nord-est 6, est-nord-est 1, est 5, sud-est 3, sud 3, sud-ouest 6, ouest 10, ouest-nord-ouest 2, nord-ouest 16; total 62.

Vent moyen 8, vent fort 2, grand vent 1, tempête 1, neige 3, grêle 1, gelée blanche 5, brouillard 4, brouée 4, halo 1, et verglas 1.

Les eaux de la Loire, marquaient à l'échelle du pont Cessart 3 mètres 48 centimètres, le 5 janvier; 3 m. 68 c., le 6; 3 m. 36 c., le 13; 4 m. 12 c., le 17; 3 m. 16 c., le 19; 3 m. 70 c., le 26, et 3 m. 40 c., le 28.

Saumur, le 4 février 1857.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

La compagnie *La Paix*, assurance pour l'exonération du service militaire, ayant donné sur la classe de 1855, malgré l'élévation extraordinaire du contingent (de 140,000 hommes) un dividende de 44 francs 04 centimes 332 millièmes pour %,

Nous recommandons aux familles cette Compagnie. (*Voir aux annonces*)

APPRENDRE RAPIDEMENT ET SANS PEINE.

Le *Journal le Moniteur des Connaissances utiles et pratiques* vulgarise chaque année de nombreuses idées scientifiques. Le désir de connaître, qui est si généralement répandu en Angleterre, gagne avec ardeur, en France, toutes les classes de la Société. On veut savoir beaucoup de choses; mais, il faut le dire, on veut savoir rapidement et sans peine.

Le *Journal le Moniteur des Connaissances utiles*, publié une fois par mois et formant chaque année un volume in-8°, répond à ce désir; il écarte toutes formules abstraites, dégage la science de longs préliminaires et de principes qui ne conviennent qu'aux spécialistes. On peut lire avec attrait, dans le *Moniteur utile*, les articles les plus sérieux consacrés à la chimie agricole, à la physique, à l'astronomie, à l'industrie manufacturière et aux arts.

Ce *Journal* est depuis trois ans le tableau exact et fidèle des découvertes, des inventions nouvelles, en un mot, la revue des progrès de l'esprit humain. Ses rédacteurs recueillent avec attention toutes les découvertes aussitôt qu'elles sont constatées. Nous pouvons dire qu'il ne s'est pas produit dans la presse, dans les rapports des Académies ou dans les livres des savants de la France et de l'étranger, un seul fait digne d'intérêt sans qu'il n'ait été signalé à ses lecteurs. Le *Moniteur utile* connaît l'é-

cueil qu'il faut éviter; il sait que tout ne doit pas être accepté sans examen. Aussi, a-t-il apporté dans le choix des articles un soin qui n'a fait admettre que les notions vraiment utiles et sérieusement expérimentées.

Le *Moniteur des Connaissances utiles et pratiques* a publié, dans ses douze livraisons de 1854, plus de cinq cents articles sur l'Agriculture, les Alcools de Betteraves, les Vaches laitières, l'Acclimatation des animaux, la Législation usuelle, l'Horticulture, l'Apiculture, les Substances alimentaires, l'Hygiène, les Boissons économiques, les Recettes de famille, la Médecine des familles, la Pharmacie des Ménages, la Médecine vétérinaire, les Découvertes, les Inventions, etc.

L'année 1855 offre une aussi grande variété d'Articles, et l'année 1856 a continué cette œuvre remarquable.

Une preuve du succès de ce *Journal*, c'est que les volumes de 1854, de 1855 et de 1856 sont presque épuisés, et que le prix de chacune de ces années est porté à 6 francs. L'année 1857 du *Moniteur utile* reste à 5 francs pour toute la France.

Pour s'abonner à l'année courante, envoyer un mandat de 5 francs à M. L. FAVRE, Directeur du *Moniteur utile*, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 3, à Paris. On reçoit en prime le *Manuel complet de la Bourse*, par Emile BOUCHARDIÈRE, un volume in-18. *Avantage offert aux Souscripteurs qui prennent la Collection.*

Pour s'abonner aux années 1854, 1855, 1856 et à l'année courante, envoyer un mandat de 20 francs.

On peut s'abonner chez les principaux Libraires.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 29 janvier au 3 février.

Ainsi que nous l'avions dit, ainsi que les spéculateurs clairvoyants l'avaient prévu, depuis plus de huit jours, la liquidation se faisait graduellement; la rareté des opérations engagées, le bon marché relatif des reports, permettaient aux acheteurs de se liquider peu à peu, sans effort, et sans de trop fortes pertes. La baisse de la rente, en ôtant aux acheteurs l'espoir de se liquider par les primes, et en les mettant dans la nécessité de vendre leur ferme, avait singulièrement avancé les choses; de sorte que le 31 janvier, lorsque la réponse des primes a eu lieu, elle n'a apporté aucune perturbation dans les positions respectives des acheteurs et des vendeurs.

Cette semaine a débuté par la liquidation de la rente, qui a été le signal d'un mouvement de hausse sérieux. Quoiqu'on s'attendit à ne pas voir surgir de difficultés sérieuses en liquidation; on n'avait pas prévu un revirement aussi complet que celui qui s'est produit. La grande abondance des capitaux mis à la disposition de la place, et provenant en grande partie des souscriptions à l'emprunt espagnol, a fait tomber le rapport à un prix tellement bas, qu'il ne s'en était pas fait à des conditions aussi avantageuses depuis plus de deux ans. Le bon marché des capitaux a coïncidé avec des levées de titres importantes, et la rente, qui était tombée naguère presque à 67, s'est relevée au-dessus de 68 fr.

Les chemins de fer se sont liquidés d'une manière un peu moins brillante; le report, sans être élevé, s'est cependant un peu tendu sur ces valeurs; elles ont été victimes de quelques réalisations provoquées par les bruits répandus au sujet d'un impôt de mutation qui serait établi sur les valeurs mobilières.

Le marché industriel a repris depuis quelque temps une physionomie beaucoup plus animée. On parle de l'admission prochaine au parquet de plusieurs affaires, et cette nouvelle a suffi pour donner du mouvement aux transactions.

La Caisse générale des Chemins de fer se soutient au pair et figure toujours au premier rang parmi les valeurs de placement.

Les Gaz et les Ports de Marseille seront admis incessamment à la cote officielle, et, dans cette attente, les porteurs d'action refusent de s'en défaire.

La Caisse centrale de l'Industrie se négocie de 130 à 132 fr. L'Union des Gaz se soutient aux environs de 200, et les Verreries ont un marché très-actif.

La Compagnie marbrière du Maine vient de fixer au 10 février la clôture de sa souscription. Cette Compagnie, qui annonce un dividende 12 0/0, a l'espoir d'arriver prochainement au parquet, ainsi que la Nouvelle Tannerie française, dont les procédés ont obtenu l'assentiment des hommes les plus compétents.

La Compagnie des Chemins de fer de Nassau est, parmi les affaires actuellement en émission, l'une de celles qui obtiennent la préférence des capitalistes.

Les actions de la Compagnie de Navigation à vapeur de roulage et de messagerie sont regardées comme un placement sérieux; la souscription dépasse les prévisions.

J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 5 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 67 90

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 94 40.

BOURSE DU 6 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94 40

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAISON

A VENDRE

Rue Courcouronne, n° 8, avec écurie, remise, toutes servitudes et vaste jardin.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser à M. TAILBOUIS-DAVID, qui l'habite. (65)

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande de suite un MAITRE CLERC CAPABLE. (72)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON NEUVE,

A Saumur, rue de la Basse-Ile, appartenant à M. OSSANT père.

DEUX MAISONS NEUVES, Sur la levée du Chapeau, près Saumur, appartenant à M. BRARD-OSSANT. S'adresser audit notaire. (51)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

Le

CLOS DES HAUTS-SENTIERS

et de la Gravelle,

Situé au Pont-Fouchard, Commune de Bagneux,

Divisé en 35 lots ou terrains propres à bâtir, ayant tous façades sur des rues.

Superficie totale 31,542 mètres (3 hectares 15 ares 52 centiares).

Ce clos, traversé par une rue neuve conduisant du chemin de la Pierre-Couverte à la rue des Pauvres, joint le chemin de la Pierre-Couverte et MM. Boret, Savatier, Doval, Pinet, Scheppart, Brard, Bineau et autres, et M^{mes} Bontemps et Hérisson.

L'église de Bagneux doit être transférée sur un emplacement réservé à cet effet, dans ce clos, près du chemin de la Pierre-Couverte.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. CARPENTIER, rue des Basses-Perrières, n° 17, à Saumur,

Et à M^e CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (48)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MOYENNANT UNE RENTE VIAGÈRE, Reposant sur deux têtes de 66 à 67 ans,

UNE MAISON,

Sise à la Butte, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Et 1 hectare 50 centiares de TERRE, Situés au même lieu.

S'adresser à M. RABOUIN, talleandier à Saint-Lambert;

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 29 mars 1857, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE 55 ARES DE JARDIN avec BATIMENT, Sis au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert,

Joignant la vieille route de Tours et l'ancien lit de la Loire,

En un ou plusieurs lots.

Mise à prix, pour le tout: 7,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (50)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, Grand'Rue, n° 15, avec sortie sur la rue de l'Echelle-du-Château, n° 10,

Avec trois corps de bâtiment.

Vastes caves voûtées, celliers, serre-bois.

Cour, puits, pompe en cuivre.

Une terrasse et deux jardins au levant de la maison.

Les jardins sont plantés d'espaliers, d'arbustes et d'arbres fruitiers.

Contenance totale: 1,282 mètres carrés.

L'un des jardins a une façade de 95 mètres sur la rue de l'Echelle-du-Château.

S'adresser à M. MARTINEAU, propriétaire de la maison, y demeurant, Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (57)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, propre au commerce, sise rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} LORAIN. (64)

A VENDRE

De suite, à l'amiable,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, OU A ÉCHANGER,

LA PROPRIÉTÉ DES AUBRIÈRES, Située à Terrefort.

Commune de St-Hilaire-St-Florent, près de Saumur,

Contenant environ 15 hectares 44 ares, avec bâtiments de maître et de fermier.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (32)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

ou

A LOUER

UNE MAISON,

Nouvellement construite,

Sise à Saumur, rue des Potiers, n° 11, Avec Cour, Jardin et Dépendances.

S'adresser à M. Théodore GODARD, négociant, rue Saint-Nicolas à Saumur, Et à M^e CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (56)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Pour cause de départ.

Le jeudi 12 février 1857, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. JAHAN MARCHANT-DUBOIS D'HAULT, artiste peintre à Saumur, rue de Fenet, à la vente publique aux enchères du mobilier, tableaux, etc., à lui appartenant.

Il sera vendu:

Quantité de tableaux, gouaches, dessins, gravures, pastels, papier préparé pour dessins gradués, papiers à dessins et à plans, pinceaux modèles, et beaucoup d'autres objets pour dessins, objets de curiosités, bibliothèque, etc.

Mobilier: Divans, fauteuils, tables, bureau, huches, chaises antiques et à colonnes torses, glaces, table, chaises, causeuses, commodes, lits garnis, effets, batterie de cuisine. Deux cheminées prussiennes en fonte, etc. On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

UNE PORTION DE MAISON, sise à Saumur, port Cigogne;

Cour, jardin, écurie, remise. S'adresser à M^{me} ALLAIN, demeurant dans la maison,

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS, se joignant, situées rue de Fenet, n° 177 et 179.

S'adresser à PEAU, garde-barrière à Panvigne, près Saumur, maisonnette 48 du chemin de fer, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (68)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

BELLE MAISON, au Pont-Fouchard, avec pavillons sur la route, bosquet, porte et grille en fer. On y joindra, si l'acquéreur le désire, tout ou partie d'un clos de 2 hectares, appartenant à la maison.

DEUX PETITES FERMES

A VENDRE, au denier 30 du prix de ferme. — L'une située à la Rompure, près la Croix-Verte, et l'autre près le bourg de Saint-Lambert. — Contributions à la charge des fermiers.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT. (63)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A VENDRE OU A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Cendrière, occupée par M. Lebreccq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (21)

A CEDER

UN FONDS DE LINGERIE, bien achalandé, et dans un quartier commerçant.

S'adresser au bureau du Journal.

CLASSE DE 1856. APPEL DE 100,000 HOMMES.

LA PAIX,

Compagnie d'Assurances Mutuelles et à Forfait pour l'exonération du service militaire,

Etablie à Versailles par acte authentique passé devant M^e Finot, notaire, le trente juillet mil huit cent cinquante-cinq.

Directeur-général: M. E. ROCOFFORT.

Administration, rue des Chantiers, 4, à Versailles.

S'adresser, pour les renseignements: à M. GAUTHIER, agent-général de l'arrondissement, rue du Temple, n° 30, à Saumur;

Et dans les divers cantons du département, aux mandataires de la Compagnie. (67)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'Ecole de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

Chaussures françaises, en Gutta-Percha,

PAR BREVET D'INVENTION. (NAPOLÉON-GAILLARD).

Seule fabrique à Saumur, chez M. LECLUSE, bottier, rue Saint-Jean, 37.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON: 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)